

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

**No d'activité :** 83350

**Date :** vendredi le 21 octobre 2022

**Lieu :** Webinaire

**Coordonnées :**

## Objectifs

### L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

À la fin de cette conférence, le participant sera apte à :

- DÉMYSTIFIER LA TRAJECTOIRE, ÉTAPE PAR ÉTAPE, VERS L'AIDE MÉDICALE À MOURIR (AMM);
- IDENTIFIER LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AU PROCESSUS D'AMM;
- ÉNUMÉRER LES MODIFICATIONS RÉCENTES DU CODE CRIMINEL ET DE LA LOI DU QUÉBEC;
- DISCUTER DES PIÈGES ET ERREURS ENTOURANT LA PRESTATION DE CE SOIN;
- RECONNAÎTRE LES ENJEUX LIÉS AU CONTEXTE DE FIN DE VIE, TENANT COMPTE DES CAPACITÉS ET DES CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES.

### LE MÉDECIN ET L'AIDE MÉDICALE À MOURIR - Un outil d'aide à la réflexion éthique

À la fin de cette conférence, le participant sera apte à :

- COMPRENDRE L'ÉMERGENCE DE L'ÉTHIQUE COMME MODE DE RÉGULATION
- S'APPROPRIER UNE GRILLE DE PRISE DE DÉCISION SOUS UNE PERSPECTIVE ÉTHIQUE
- RÉFLÉCHIR À SES VALEURS FACE À L'AMM
- CHEMINER DANS SA POSITION PERSONNELLE FACE À L'AMM

**Président de séance :** Dr Richard Dumouchel

## Horaire

2022-10-21	13:00	14:30	Conférence	L'AIDE MÉDICALE À MOURIR	Dr Claude Rivard, omnipraticien
2022-10-21	14:30	14:45	Pause/Repas		
2022-10-21	14:45	16:15	Conférence	LE MÉDECIN et L'AIDE MÉDICALE À MOURIR - Un outil d'aide à la réflexion éthique	Mme Josée Poissant, BAA-Maîtrise éthique appliquée

Pour vous inscrire cliquez sur le mot « Inscription » sous la description de cette activité, laquelle est parue dans le calendrier de formation du site web de l'AMORSL. Pour toute question relative à ce webinaire, veuillez communiquer à l'adresse suivante: [emc-amorsl@amorsl.ca](mailto:emc-amorsl@amorsl.ca).

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu-Saint-Laurent désire vous faire part que toutes les activités de formation sont offertes prioritairement aux omnipraticiens membres de l'AMORSL. Aussi, le pourcentage d'omnipraticiens d'autres territoires, d'infirmières et autres professionnels ne doit pas dépasser 10 % le total des participants, et ce, pour toutes les activités de formation accréditées.

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Amorsl

*Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>*

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.